

Rapport à l'Académie des Sciences  
Expertise de feuilles et fruits de giroflier et de muscadier  
envoyés par M. Poivre à des fins d'authentification

---

Archives de l'Académie des Sciences. Procès-verbaux des Séances, tome 92, f° 31-36v°

Le principal intérêt de ce document est de nous fournir quelques éléments de la lettre de Poivre qui accompagnait les échantillons, lettre du 16 juillet 1772 qui n'est pas été conservée aux archives de l'Académie.

A la séance du Samedi 19 décembre 1772, on trouve dans le P.V. de séance : « M. Poissonnier a lu une lettre de M. Poivre par laquelle il marque qu'on a apporté à l'Isle de France une grande quantité de muscadiers et de girofliers qu'il a fait planter dans toutes les Isles françaises de l'Inde. »

---

Extrait des Procès-verbaux des séances de l'Académie Royale des Sciences  
Mercredy 17 février 1773

MM. Adanson & De Jussieu ont fait le rapport suivant sur les épiceries.

Nous Commissaires nommés par l'Académie, avons lu les déclarations et procès-verbaux et examiné les feuilles et fruits du giroflier et des muscadiers accompagnés d'une lettre par laquelle M. Poivre intendant des îles de France et de Bourbon et correspondant de l'Académie, demande à l'Académie son jugement pour constater la vérité de sa découverte de ces deux épiceries fines, et pour rendre authentique la plantation qu'il en a fait faire aux Isles de France et de Bourbon, et à celles de Seichelles.

Par les dites déclaration et procès-verbaux cotés 11 et 12 dressés et signés par les notables de cette colonie et datés du 5 juin et 23 juillet 1772 et dont nous remettons les originaux à l'Académie, il conste que M. Provost Commissaire de la Marine, actuellement en France, porteur des dits papiers et des dites épices de la part de M. Poivre, et chargé d'en remettre des fruits pour être cultivés dans le Jardin Roïal de Trianon, aiant été envoieé par cet intendant en 1770 sur la corvette commandée par M. d'Etcheri [Etcheverry] à la découverte des girofliers et des muscadiers, rapporta en effet dans le mois de juin de la même année des pieds et des fruits de ces arbres qui furent distribués tant dans le jardin de l'intendance qu'à divers habitans de l'Isle de France et de celle de Bourbon pour être cultivés ; que cette 1<sup>ere</sup> importation n'aïant été, ni assez considérable, ni suivie du succès qu'on auroit dû attendre de l'intelligence des cultivateurs, M. Poivre de concert avec M. le Chevalier Desroches Gouverneur général de ces Isles fit expédier pour le même objet deux navires, savoir la flûte du Roy *l'Isle de France* montée par M. le Ch<sup>er</sup> de Coëtivi Enseigne de vaisseaux, commandant l'expédition, et la corvette *le Nécessaire* commandée par M. Cordé cy-devant Officier des vaisseaux de la Compagnie des Indes ; que M. Provost s'embarqua sur la flûte *l'Isle de France* le 25 juin 1771, alla d'abord à Manille chercher des secours de vivres et des agrêts de marine nécessaires à la colonie dans les circonstances d'une guerre prochaine ; qu'il en partit le 29 décembre, et fit son retour par l'archipel des Philippines et des Moluques, tant pour éviter la rencontre de l'ennemi, que pour apporter de nouveaux plants et graines de girofliers et muscadiers ; qu'à cet effet il fit une relâche de près de 2 mois à l'île Jébi, d'où il partit le 8 avril après avoir chargé à bord des deux navires une quantité aussi grande qu'il fut possible de ces plants et graines, et arriva le 4 juin, au Port Louis de l'Isle de France, et la corvette *le Nécessaire* le 6 suivant ; que le lendemain la vérification des plants apportés par ces deux vaisseaux aiant été faite à l'intendance où ils avaient été déposés on compta 500 plants de girofliers et 28 de

muscadiers d'un pied à un pied et demi de hauteur bien portans dans 36 caisses grillées ; près de 500 plants des mêmes arbres couchés entre les lits de terre dans 8 caisses fermées et enveloppées de toiles goudronnées, mais presque tous péris par la privation de l'air ; enfin 12 à 13 mille muscades et quelques graines de géofliers, dont la moitié à peu près furent trouvées pourries, aïant été enfermées dans 13 barriques pleines de terre ; l'autre moitié avait germé et poussé des pivots longs de 2 pouces et de la plus belle espérance ; cette seconde importation fut jugée aussi riche en plants de géofliers que la première l'avait été en plants de muscadiers.

Tel est le précis du contenu des susdites déclaration et procès-verbaux qui nous ont été remis par M. Provost de la part de M. Poivre ; mais la lettre de cet intendant en date du 16 juillet 1772 nous apprend d'autres circonstances intéressantes, c'est que le nombre des muscades de cette dernière importation, soit germées, soit propre à la germination, passent le nombre de 40 mille, et qu'il en a rempli ainsi que des plants de ces deux épices, non seulement les Isles de France et de Bourbon, mais encore les Isles Seichelles qui sont par la même latitude que celle de Banda, en accompagnant ces plants d'un imprimé à l'usage des cultivateurs pour la conduite de cette culture dont la 1<sup>re</sup> importation n'avait pas réussi faute de ces instructions. Il est encore dit dans cette lettre que les muscades apportées en 1770 de l'île de Luçon par M. de Trémigon, et qui nous furent communiquées en 1771, ne sont que des muscades sauvages très peu aromatiques, enfin différentes de celles du commerce comme nous les avions jugées.

Ils nous reste actuellement à rendre compte de notre examen du géoflier et des muscades qui nous ont été remises dans quatre bocaux pleins d'eau de vie, comme étant des mêmes espèces que celles dont l'importation a été faite à l'île de France suivant les susdites déclaration et procès-verbaux. La branche d'un pied de longueur, sans fleurs, mais garnie de belles feuilles, qui est séchée en herbier, sous le nom de branche de géoflier, et les fruits mûrs mis à part dans un paquet séparé, dument examinés et comparés avec les figures des auteurs les plus exacts, et surtout de Rumphe qui a dessiné cet arbre sur les lieux, nous ont paru être précisément de la même espèce ; ses feuilles elliptiques, pointuës aux deux bouts, minces, entières, pointillées, opposées deux à deux en croix ; Sa fleur régulière à quatre pétales, à plus de 20 étamines, posée sur l'ovaire qui devient en mûrissant une écorce à une loge couronnée par les 4 feuilles persistantes du calice, et contenant une seule amande à 2 lobes ; tant de caractères nous assurent que ce genre de plante a été placé exactement sous son ancien nom de *Caryophyllus plin*, dans notre 14<sup>e</sup> famille des myrtes. Les fruits du muscadier enfermés dans 4 bocaux présentent 3 espèces du même genre : ceux du bocal qui a pour étiquette le nom de *Pala parampuan*, en langage malays muscade femelle, sont assez exactement sphériques, composés d'une écorce ou d'un brou jaunâtre semblable à une pêche de deux pouces de diamètre, marquée d'un sillon vertical par lequel elle s'ouvre en deux valves très épaisses formant une loge qui contient une noix recouverte en partie par un macis charnu, jaunâtre, très aromatique ; cette noix est mince, fragile et contient une amande à un seul lobe en tout semblable à la muscade du commerce, avec cette seule différence qu'elle est moins brune ou plus blanchâtre, n'aïant pas été chaulée ou passée à l'eau de chaux ; enfin cette espèce ressemble parfaitement à la muscade du commerce dont Rumphe a fait graver une bonne figure dans son *Herbarium amboiniciun Vol.2, planche 4. Lettres A.B.C.D.*, sous le nom générique de *Pala*, et dont il a représenté 4 autres variétés ou monstruosités quoiqu'il en connût 7. Selon Rumphe page14, cette muscade ronde s'appelle en malays *pala parampuan*, c. à d. muscade femelle, les autres espèces qui sont sauvages et ovoïdes plus allongées s'appellent *pala lakki-lakki*, c. à d. muscade mâle ou longue ; aussi les variétés du muscadier vrai qui ont des feuilles et des fruits allongés s'appellent-elles *pala lakki parampuan*, c. à d. muscade femelle longue ; le bocal No. 2 de M. Poivre en présente de semblables attachées à une branche dont les feuilles sont alternes, épaisses, longues de 3 à 5 pouces : Les muscades du bocal No. 3 étiquetées *pala lakki-lakki*, c. à d. muscade mâle ou sauvage longue diffèrent des précédentes en ce que leur fruit est d'un quart plus petit, figuré en poire ou plutôt pointu aux deux extrémités, long de deux pouces sur un pouce et demi de largeur, et c'est celui que Rumphe a représenté sous le même nom planche 5 du même ouvrage : enfin le bocal No. 4 contient sous le nom de petite fausse muscade des Moluques, des fruits semblables à de petits abricots longs de 16 lignes sur 10 lignes de largeur qui peuvent se rapporter au moins quant à la description au *Palala* de la planche 6 de Rumphe. Voilà donc 3 espèces de muscades bien distinctes, dont les deux premières sont sans contredit les deux variétés de la vraie muscade, et nous regrettons qu'aucune de ces espèces n'ait été envoïée avec ses fleurs dont l'examen n'eût pu qu'ajouter un nouveau poids à notre jugement.

Au reste nous pouvons conclure de tous les faits rapportés ci-dessus dans l'ordre de leurs dattes, qu'il est exactement vrai que la branche et les fruits du gérofler envoyés à l'Académie par M. Poivre et présentés par M. Provost, sont celles du vrai gérofler du commerce ; que les deux sortes de muscades appelées *Pala Parampuan* et *Pala Laki Parampuan* sont aussi les deux espèces de muscades rondes et longues usitées dans le commerce ; qu'il est également constaté par les procès-verbaux dressés et signés par les notables de l'Isle de France et de celle de Bourbon que la culture de ces deux épices a été établie par M. Poivre dans ces deux îles et dans celles de Seichelles.

\* \* \*